

Les écoles Montessori sont soumises aux mêmes exigences administratives que toute autre école privée ; le diplôme AMI sans formation pédagogique de base n'est en principe pas suffisant pour être reconnu comme enseignant. Sans que cela soit nécessaire pour l'admission à la formation, il est vivement recommandé de vérifier les conditions d'autorisation d'enseigner du futur lieu professionnel.

Enseignants

Le cours est dispensé par des chargé(e)s de cours reconnu(e)s par l'AMI. Ce qui signifie que ces personnes peuvent se prévaloir d'un diplôme AMI, de nombreuses années de pratique dans des classes Montessori, de quatre années de formation comme formateurs d'enseignants, y compris de supervisions pendant les cours, ainsi que de collaboration et d'études dans différents centres de formation AMI.

Dr. Peter Gebhardt-Seele, de Munich, est le directeur du cours. **Prof. Dr. Benoît Dubuc** est le professeur de langue française. Ils sont secondés par des assistant(e)s et des traducteurs(trices), qui sont susceptibles d'intervenir dans d'autres formations Montessori.

Lieu de formation

La formation est organisée au **Centre international de Formation Montessori CH**, à Baldegg, dans le canton de Lucerne, en Suisse. Les cours auront lieu dans les locaux de l'École Montessori de Seetal et Kantonale Mittelschule Seetal.

Conditions financières

Finance d'inscription	CHF 500.-	(EUR 330)
Cours préparatoire	CHF 3000.-	(EUR 2000)
Cours d'enseignant	CHF 9500.-	(EUR 6300)
Finance d'examen	CHF 800.-	(EUR 530)

Le cours d'enseignant(e) peut être acquitté en trois versements. Tous les frais de formation se règlent en **francs suisses**; les montants en Euros sont donnés à titre indicatif, (1 Euro = 1,5 CHF). Le matériel d'enseignement obligatoire peut soit être confectionné, soit obtenu fini pour un montant d'environ 1500 CHF (1000 Euros). Des facilités financières de 10% peuvent être envisagées dans des conditions spécifiques; un budget limité est à disposition.

Calendrier du cours

(sous réserve de modifications)

Cours préparatoire:	13 juillet – 8 août 2009
Cours 6-12	
Module 1:	10 – 15 août 2009
Module 2:	5 – 10 octobre 2009
Module 3:	5 – 10 avril 2010
Module 4:	19 juillet – 21 août 2010
Module 5:	4 – 9 octobre 2010
Module 6:	25 – 30 avril 2011
Module 7:	11 juillet – 13 août 2011
Examens oraux:	15 – 20 août 2011

Les **3 à 4 semaines de stage d'observation** et les **5 à 6 semaines de stage pratique** doivent être planifiées durant les périodes scolaires entre les différents modules de cours. Les périodes de stage peuvent se dérouler à des dates convenues selon entente avec la direction du cours. Le choix d'une école comme lieu de stage d'observation ou de pratique doit obtenir l'aval de la direction du cours.

Logement

Le logement, les transports et la nourriture sont du ressort des participant(e)s. Une liste avec des possibilités de logement à proximité des lieux de cours peut être obtenue.

Organisation du cours et informations

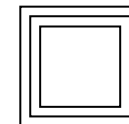
L'organisateur du cours est l'association "**Montessori CH**, Centre de formation internationale, 6283 Baldegg (Lucerne) Suisse".
www.montessori-ch.ch

Toute information, ou documentation détaillée concernant l'inscription au 3^{ème} cours de formation international Montessori 2009 – 2011 peuvent s'obtenir aux adresses suivantes :

en allemand Montessori CH, Seestrasse 119/121
CH 8002 Zürich, Schweiz
Tel. +41 44 205 50 69/61
courriel: info@montessori-ch.ch

en français Montessori CH, Rue de Rosière 1
CH 1239 Collex, Suisse
Tel. +41 79 774 70 74
courriel: ifmontessori@vtx.ch

ou sur : www.montessori-ch.ch



Montessori CH

Formation Montessori AMI 6-12
2009 - 2011

agrée AMI



Enseignant(e)s Montessori
pour enfants
de 6 à 12 ans

Montessori CH
Centre International
de formation,
6283 Baldegg (Lucerne)
Suisse

Contenu de la formation

Cette formation propose une connaissance théorique complète de la psychopédagogie de Maria Montessori pour enfants de 6 à 12 ans.

Un cours préparatoire, intégré au programme, est obligatoire pour tout participant(e) qui n'est pas en possession d'un diplôme AMI 3-6. Il donne les fondements théoriques et une vue d'ensemble du matériel Montessori utilisé avec les enfants de 3 à 6 ans.

Reconnaissance AMI

Le cours est reconnu par l'**AMI**. La réglementation des cours et les conditions requises pour l'obtention du diplôme international sont régis par l'AMI.

courriel : ami@xs4all.nl

<http://www.montessori-ami.org>

Pourquoi AMI?

L'**Association Montessori Internationale (AMI)**, dont le siège est à Amsterdam, fut fondée par Maria Montessori afin de préserver l'intégralité de sa pensée et de garantir la fidélité de l'application pédagogique qui en découle. Une formation reconnue AMI est soumise à des exigences rigoureuses concernant le choix des professeurs, la durée de la formation, le plan d'étude et les conditions d'examens.

La pédagogie Montessori doit s'appliquer en conformité avec la pensée originelle de Maria Montessori. C'est la condition indispensable qui permet l'émergence spontanée du potentiel des enfants par le travail. Les vertus éducatives et curatives de la pédagogie peuvent ainsi se développer totalement.

Comprendre et appliquer la pédagogie Montessori avec fidélité évite de cruelles déceptions qui ont pour effet pervers d'entacher sa renommée par défaut de compréhension.

Pourquoi Montessori?

Maria Montessori a constaté que, ni la croissance induite par les gènes, ni l'instruction verbale n'interviennent fondamentalement dans le développement de l'esprit humain. Les structures mentales doivent être construites par l'enfant lui-même. Ceci se produit essentiellement en interaction avec l'environnement.

En conséquence, il est primordial d'offrir aux enfants l'opportunité d'absorber des impressions avec leurs sens pendant qu'ils sont actifs avec leurs mains, de construire

ainsi des concepts et des idées. C'est la voie nécessaire pour élaborer une compréhension abstraite durable.

Les enfants ayant librement accès à ce type d'activité constructive développent une capacité insoupçonnée à la concentration et à la persévérance dans le travail ; ils éprouvent le plaisir d'apprendre et de parfaire leurs connaissances. Maria Montessori décrit cela dans le concept de « **normalisation** ». Elle affirme que tout enfant placé dans un environnement adapté favorable à son développement acquiert une santé psychique qui génère des qualités personnelles et sociales comme : la constance dans le travail, la capacité à coopérer et le sens des responsabilités.

Dans ce milieu, il est possible de laisser aux enfants la programmation de leur travail selon leur propre rythme. La pédagogie Montessori permet ainsi un développement harmonieux et sain du point de vue psychique et une stimulation optimale du potentiel intellectuel de l'enfant.

Pour favoriser un tel développement, il faut un **environnement adapté**, un espace de travail suffisant, un matériel approprié à la progression de chaque enfant et des présentations précises de l'enseignant(e).

Un élément important de cet environnement est le regroupement dans une même classe d'enfants qui traversent la même période de développement. Madame Montessori conseille entre 3 (au minimum) et 6 classes d'âge.

Chaque enfant a son rythme de travail, ses intérêts spécifiques et développe une attention particulière pour telle activité ou tel matériel. En conséquence, les enfants sont libres de choisir leur travail, de prendre le matériel nécessaire, d'organiser leur travail seul ou en collaboration avec un ou plusieurs camarades.

L'apprentissage individualisé présente des avantages particuliers pour une meilleure intégration sociale de chacun ; les enfants handicapés comme les enfants à haut potentiel peuvent travailler en collaboration harmonieuse ; de même les enfants de langue maternelle étrangère.

Chaque tranche d'âge a ses particularités propres.

Une formation d'enseignant(e) pour enfants de 3 à 6 ans est une base nécessaire pour comprendre les développements qui ont précédé. Elle est cependant insuffisante pour le travail avec la tranche d'âge de 6 à 12 ans : le matériel et les principes pédagogiques qui régissent cette période diffèrent profondément.

Caractéristiques de la formation

L'**observation** est un des éléments fondamentaux de la pédagogie Montessori. L'acquisition de cette compétence demande un approfondissement théorique doublé d'une bonne conscience de l'application pratique qu'elle induit.

Afin d'assurer une présence et une disponibilité suffisante aux enfants, il est nécessaire que le(la) futur(e) enseignant(e) se soit entraîné(e) à **une utilisation exacte du matériel** homologué, en situation réelle et sous la supervision d'une personne qualifiée.

En complément des périodes de cours, la formation comprend des **stages d'observation** et de **pratique** dans des classes Montessori.

Les participant(e)s retranscrivent le contenu de chacun des cours AMI dans des **albums** qui seront ensuite relus par des pédagogues Montessori. Ces albums serviront de base aux futurs enseignant(e)s pour la préparation de leur travail avec les enfants.

Examens

Le cours débouche sur un double examen :

un **examen écrit** dont les sujets sont déterminés par l'AMI ;

un **examen oral** sous la responsabilité d'un(e) expert(e) désigné(e) par l'AMI.

Le cours sera donné simultanément en **allemand** et en **français**.

Conditions d'inscription

Posséder une formation générale ainsi qu'une formation pédagogique minimale.

Sont reconnues comme telles :

- une formation achevée d'éducateur(trice) ;
- la moitié au moins d'une formation d'enseignant(e) ;
- une demi licence en pédagogie ou en psychologie ;
- une licence dans une autre matière.

Il est demandé de fournir, en plus

- les attestations de formation professionnelle
- les certificats de travail,
- trois lettres de recommandation de personnes aptes à décrire les qualités du ou de la candidat(e) dans son cadre professionnel.

La décision d'admission à la formation sera prise par la direction sur la base de la documentation fournie et d'un **entretien** personnel.